

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2025-05

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée **Nicole Domingue**, directrice générale et greffière-trésorière de la **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du **lundi 7 juillet 2025**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2025-05 : RÈGLEMENT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce huitième jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Nicole Domingue
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **Nicole Domingue**, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à **Lambton**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre **9 h 00** et **16 h 00**, le huitième jour du mois de juillet 2025, aux endroits désignés par le Conseil

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Directrice générale/greffière-trésorière